



# Projet d'établissement

« Cap sur 2030 »

## Table des matières

1	EXCELLENCE SOCIALE ET ACADEMIQUE :.....	4
1.1	Spécificité :.....	4
1.2	Missions :.....	5
1.2.1	Aide à la famille :.....	5
1.2.2	Aide au recrutement :.....	5
1.3	Filières .....	6
1.4	Filières technologiques :.....	7
1.4.1	Création d'un BTS électrotechnique :.....	7
1.4.2	Internalisation de la filière STI 2D .....	9
1.5	Pédagogie :.....	11
1.6	Recrutement :.....	12
1.6.1	Sélection :.....	12
1.6.2	Candidature :.....	12
1.6.3	Frais .....	13
1.7	Examens et concours :.....	14
1.7.1	Baccalauréat :.....	14
1.7.2	Concours des grandes écoles:.....	14
1.7.3	Inscriptions .....	15
1.8	Convention avec les Universités .....	16
1.8.1	Le cadre réglementaire .....	16
1.8.2	Les conventions entre le Prytanée et les Universités .....	16
1.9	Convention avec le rectorat de Nantes.....	17
2	L'EPANOUISSEMENT HUMAIN ET LA COHESION .....	18
2.1	Traditions :.....	18
2.2	Ethique : .....	18
2.3	Citoyenneté.....	19
2.4	Activités sportives et éducatives :.....	19
3	UN ENVIRONNEMENT AU SERVICE DE LA REUSSITE DES ELEVES .....	21
3.1	L'environnement humain et matériel : .....	21
3.1.1	Deux emprises :.....	21
3.1.2	Maintien en condition, investissement et maintenance lourde infrastructure.....	24
3.1.3	Des évolutions nécessaires du bâti : .....	25
3.1.4	Le numérique : .....	31
3.1.5	Le transport : .....	32
3.2	Un environnement humain au service de la réussite des élèves :.....	33

3.2.1	Des associations actives au service des élèves et du rayonnement du Prytanée :.....	33
3.2.2	Regroupement des associations en une fondation :.....	35

Mise à jour le 23 mai 2018

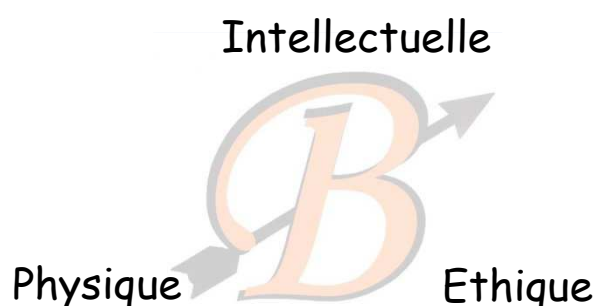
**Tout en conduisant au quotidien l'enseignement de plus de 900 élèves,  
le Prytanée entame sa marche vers 2030,  
pour demeurer dans l'excellence académique et sociale.**

# 1 EXCELLENCE SOCIALE ET ACADEMIQUE :

## 1.1 Spécificité :

Le Prytanée est un établissement spécifique de par les conditions de vie et de travail de ses élèves. Véritable pensionnat, plus de 600 élèves sur les 900 qu'il compte, restent les week-ends pour étudier, se reposer dans ses murs ou conduire des activités encadrées à l'extérieur. Les élèves y tissent des liens d'amitié et de camaraderie, uniques au monde.

Le Prytanée est aussi un établissement spécifique par la nature de son encadrement civil et militaire. Les cadres du Ministère de la Défense et les professeurs détachés du Ministère de l'Education Nationale, n'ont qu'un but : faire réussir les élèves, vos examens et vos concours. Ils les aident à développer leur personnalité dans les trois dimensions : intellectuelle, physique et éthique.



Le Prytanée est enfin spécifique par son histoire, 400 ans au profit de l'enseignement de la jeunesse française, dans un cadre prestigieux, une ville accueillante, un département dynamique et une des plus belles régions de France.

Le Prytanée national militaire demeure « l'une des plus célèbres écoles de l'Europe ». Nous ne sommes plus à l'époque de Descartes, qui qualifiait ainsi le Collège des Jésuites qui est devenu le Prytanée ! Mais depuis le 17<sup>ème</sup> siècle, notre lycée a connu une histoire glorieuse, qui a forgé sa réputation d'excellence.

Ce passé glorieux est un prologue, dédié à la jeunesse, à nos élèves du début du 21<sup>ème</sup> siècle. Il leur appartient de perpétuer cette tradition d'excellence. Sur le plan étymologique, le mot Prytanée vient du grec ancien, et désignait le foyer de la Cité, où brûlait le Feu sacré. Comme ce feu sacré, la gloire de notre école n'est pas éternelle. Il nous appartient de la perpétuer.

Viser l'excellence, pour nos élèves aujourd'hui, cela signifie :

- Pour les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles, au quartier Henri IV, une grande exigence, un investissement, un travail, du temps, sans commune mesure, le plus souvent, avec leur vécu de lycéen. C'est la condition pour réussir un concours et intégrer Polytechnique, l'ESM saint Cyr, l'école navale, l'école de l'air, ou toute autre grande école civile.
- Pour les élèves du lycée, en pré-bac au quartier Gallieni, deux défis à relever : la réussite à l'examen du baccalauréat, avec mention, et de leur projet d'orientation, c'est-à-dire la possibilité de suivre les études supérieures de leur choix.

Dans tous les cas, viser l'excellence, c'est donner le meilleur de soi-même, ne pas mesurer ses efforts en se satisfaisant de résultats en deçà de ses possibilités. Pour ne pas avoir de regret par la suite...

Pour assurer leur réussite, les élèves bénéficient au Prytanée de conditions exceptionnelles :

- Des équipes, constituées de personnels civils et militaires, entièrement mobilisés et dévoués. Ce double encadrement, militaire et civil (enseignants détachés de l'Education nationale) permet d'exercer une attention et un suivi très efficaces auprès des jeunes.
- Un environnement, des équipements de qualité, en termes d'infrastructures et d'activités sportives en particulier.

Pour la gloire du vieux Prytanée, et la réussite des Brutions !

## 1.2 Missions :

### 1.2.1 Aide à la famille :

La première mission confiée au Prytanée par l'armée de Terre, est une mission d' "**aide à la famille**". En effet, la mobilité des militaires est une contrainte majeure dans le déroulement de leur carrière et l'exercice du métier des armes comporte des séjours hors-métropole et des opérations extérieures déstabilisantes pour l'harmonie des scolarités des enfants de militaires.

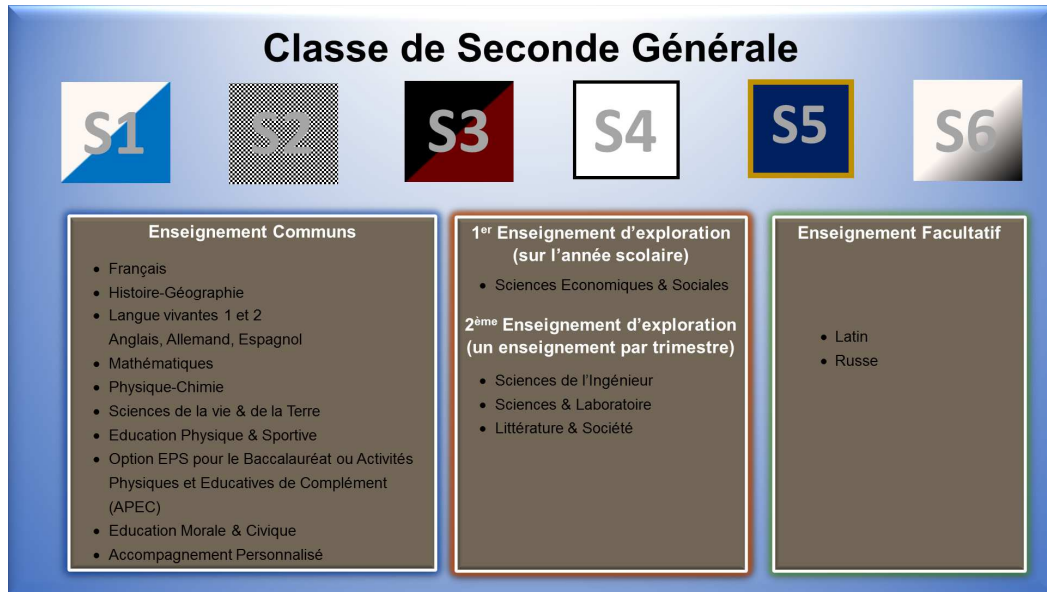
### 1.2.2 Aide au recrutement :

La seconde mission confiée au Prytanée est d' "**aider au recrutement**", en préparant les candidats aux concours d'admission directe en écoles supérieures militaires (Ecole Supérieure Militaire de Saint-Cyr, Ecole Navale, Ecole de l'Air, Ecole Nationale Supérieure des techniques avancées, Ecole Polytechnique, École Nationale Supérieure des Ingénieurs de l'Infrastructure Militaire).

En intégrant le Prytanée National Militaire, les élèves bénéficient d'un environnement de travail propice et favorable à la préparation du baccalauréat et de leurs concours d'entrée aux grandes écoles militaires et civiles.

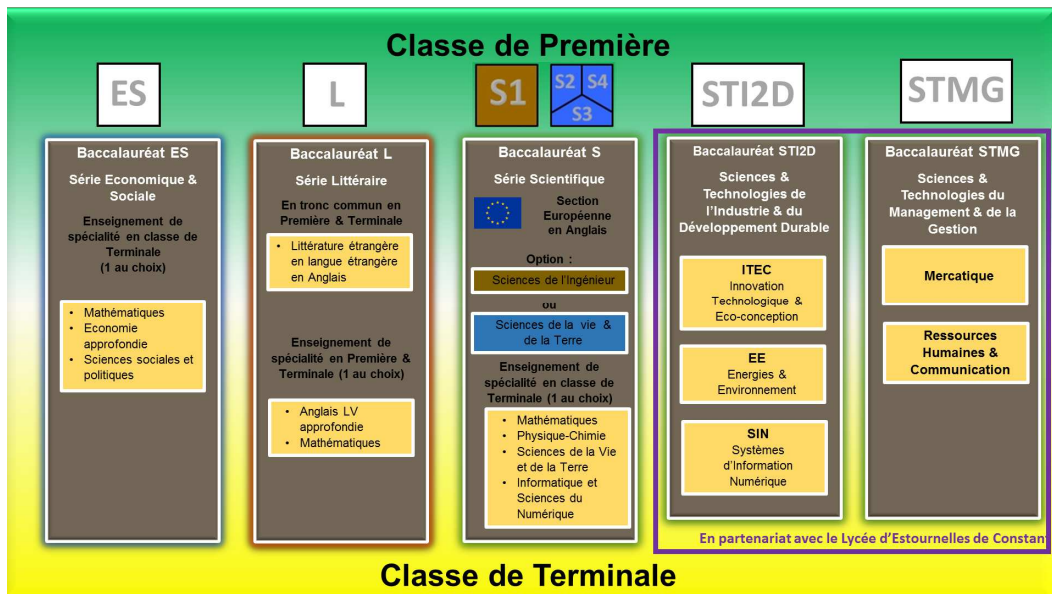
### 1.3 Filières

En classe de seconde, dite classe de "détermination", les cours portent sur de l'enseignement commun, des enseignements d'exploration, de l'enseignement facultatif et de l'Accompagnement personnalisé.

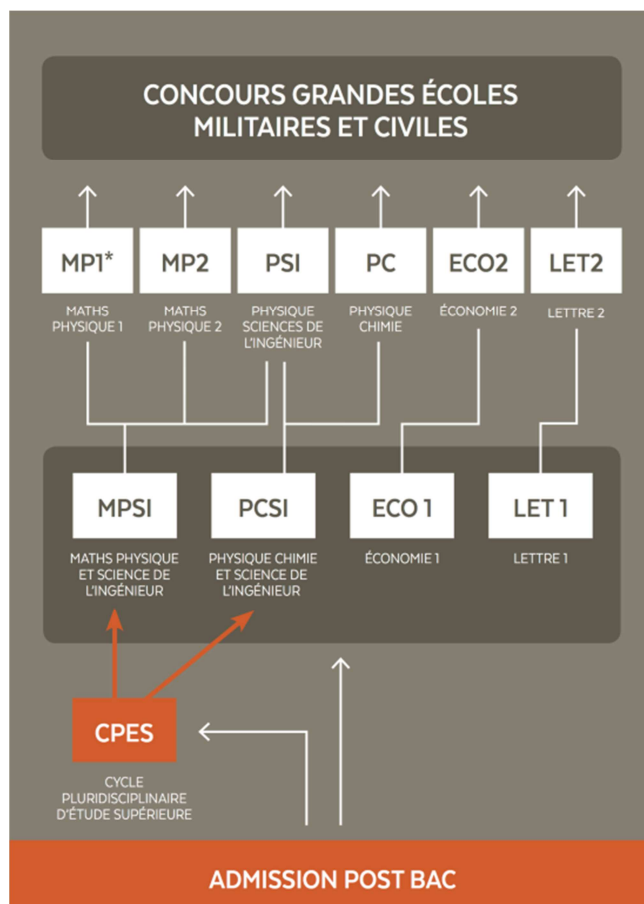


En classe de première et terminale, les cours se répartissent en plusieurs filières :

- **Economique et sociale,**
- **Littéraire,**
- **Scientifique** avec deux options possibles en première, Sciences et Vie de la Terre (SVT) ou Sciences de l'Ingénieur (SI), et une spécialité à choisir en terminale (Maths, Physique-chimie, SVT, Informatique et Sciences du Numérique).
- **Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D),**
- **Sciences et technologies de management et gestion (STMG).**



Les filières en classes préparatoires sont celles permettant d'intégrer les grandes écoles militaires : Ecole spéciale militaire de Saint Cyr, Ecole de l'Air, Ecole Navale, Ecole Polytechnique, Ecole Nationale Supérieure des Techniques Avancées, Ecole Nationale des Ingénieurs Militaires de l'Infrastructure.



## 1.4 Filières technologiques :

### 1.4.1 Création d'un BTS électrotechnique :

L'état-major de l'armée de Terre demande aux lycées de Défense les potentialités offertes par chacun, notamment pour y développer des scolarités techniques, en s'inspirant de ce que pouvait proposer l'Ecole Nationale Technique des Sous-Officiers d'Active avant sa fermeture en 1998.

Les propositions devront intégrer à la fois l'enseignement technologique et l'enseignement professionnel nécessaires au développement des filières techniques considérées, en distinguant ce qui pourrait être externalisé et ce qui devrait être intégré au sein des établissements d'enseignement de l'armée de Terre.

En 2016, le chef de corps a proposé d'étudier des modes d'actions innovants, seuls capable de répondre aux enjeux stratégiques évoqués ci-dessus, pour mettre sur pied un BTS électrotechnique (complété par une spécialité « eau – énergie » à la Flèche.

S'appuyant sur un pôle électrotechnique déjà existant dans la région Pays de la Loire, il s'agirait de conduire la formation académique (mathématiques, physique, français, anglais, allemand) au Prytanée National Militaire, d'y réaliser les enseignements technologiques sur les plates-formes techniques. Les étudiants de cette Section de Technicien Supérieur valideraient ainsi leur formation en deux ans après le baccalauréat, en obtenant un BTS Electrotechnique validé par l'Education Nationale. Ils complèteraient ce diplôme en suivant une formation complémentaire à l'Ecole du Génie à Angers sur des couplages de groupes électrogènes (80 kva, 400kva, 1000 kva). Cette formation pourrait être facilement complétée par des apprentissages sur le traitement de l'eau à Angers. Les exercices majeurs de l'armée de Terre permettraient de mettre en application concrètement cette formation, en alimentant en énergie les postes de commandement de niveau brigade à division lors des entraînements pilotés par le commandement des forces terrestres.

L'armée de Terre peut offrir un contrat d'engagement pour une scolarité dès l'âge de 16 ans (solde, statut, études gratuites) aux élèves des lycées militaires. Cette formation leur garantirait un emploi et un parcours de carrière attractif dans une filière technique en adéquation avec leur potentiel avec une mise en œuvre régionale autour des bassins d'emploi et des organismes de formation, voire régiments concernés comme le 6<sup>e</sup> régiment du génie à Angers. Sous réserve de la signature d'un contrat d'engagement, les intéressés pourraient servir en tant que militaire du rang, sous-officier, voire officier. La durée minimum d'engagement serait de 8 ans pour permettre un juste retour sur investissement.

Cette mesure concrète pourrait être mise en œuvre dès la rentrée 2017 jusqu'en 2019 en s'appuyant sur les décisions relatives au mandat Chalmel au profit des lycées militaires de la Défense.

D'autre part, l'Ecole Polytechnique, l'Ecole de l'Air et l'Ecole Nationale des Ingénieurs Militaires de l'Infrastructure, ayant ouvert leur recrutement à la filière PTSI/PT, la direction des études conduit une étude visant à chiffrer les besoins supplémentaires pour monter cette classe préparatoire.



## 1.4.2 Internalisation de la filière STI 2D

A la rentrée 2017, 27 élèves du Prytanée sont scolarisés en séries technologiques au lycée public d'Estournelles de Constant de La Flèche : 18 en classe de Terminale, 9 en Première. Ils sont majoritairement inscrits dans la série STI2D (industrielle), et en série STMG (tertiaire). Ces élèves sont internes au Prytanée, et se rendent au lycée d'Estournelles de Constant dans la journée, en tenue civile, du lundi au vendredi, pour suivre les cours, avec les élèves du lycée qui les accueille.

Le choix de cette externalisation de nos élèves s'explique de plusieurs façons : cela permet à nos élèves de seconde qui ne poursuivent pas leur scolarité dans la voie générale de rester au Prytanée, et de continuer à bénéficier de l'aide à la famille. L'accueil de nos élèves dans le lycée de l'Education nationale a permis d'éviter de faire supporter par l'Armée de Terre les investissements nécessaires au fonctionnement de ces enseignements technologiques : équipements, matériels, plateau technique, et en ressources humaines (enseignements).

Même si les relations entre le Prytanée et le lycée et l'Académie de Nantes sont excellentes, l'ouverture d'une classe technologique, notamment STI2D, au sein du quartier Gallieni, présenterait de nombreux avantages :

- Une internalisation complète des élèves,
- Une gestion des élèves par le Prytanée exclusivement,
- Une meilleure coordination avec les parents d'élèves.

L'externalisation multiplie les contacts et contribue à rendre plus difficile pour les familles le suivi de la scolarité de leur enfant.

Pour internaliser la filière STI 2D, les moyens supplémentaires sont les suivants (sur la base d'un effectif de 15 élèves par section, avec une section par niveau, dans la série STI2D SIN) :

- **Ressources humaines :**
  - 1 chef de section (pour 30 élèves, de Première et Terminale)
  - Enseignants :  
Dans la plupart des matières, les heures générées par l'ouverture d'une classe de STI2D, sur deux niveaux, première et terminale, pourraient être absorbées en d'Heure supplémentaire Annuelle (HSA) :
- Français : 3 HSA
- Philosophie : 2 HSA
- Histoire-géographie : 2 HSA
- Mathématiques : 8 HSA
- Physique-chimie : 7 HSA
- Langues vivantes : 0 (intégration dans des groupes avec d'autres classes)
- Accompagnement personnalisé : 4 HSA
- EPS : 0 (intégration dans des groupes avec d'autres classes)
- EMC : 0 (intégration dans des groupes avec d'autres classes)

Total : 26 HSA

Cependant pour l'enseignement de la technologie, correspondant à un besoin spécifique de la série STI2D ; des créations de postes sont nécessaires :

**2 postes de professeur certifié de sciences de l'ingénieur** (1 poste lors de l'ouverture de la section, 1 autre l'année suivante)

- **Salles de cours :**

Les locaux utilisés par l'option SI de la série scientifique pourraient être utilisés, avec toutefois un besoin en salles supplémentaires : une salle de cours et une salle de TP/laboratoire (avec équipements (ordinateurs...), voir point suivant).

- **Matériels et équipements pour les enseignements spécifiques :**

**Dotation en équipements spécifiques évaluée à 100 000 euros** pour le lancement de la section, sur les deux années de la création. L'essentiel devant être réalisé la première année.

- **Budget de fonctionnement**

La conduite des projets spécifiques aux enseignements technologiques dans cette filière implique l'achat et l'utilisation de matériels et consommables, dont **le coût annuel est évalué à 2000 euros.**

## 1.5 Pédagogie :

Les différentes équipes d'encadrement, composées de personnels civils et militaires, mettent tout en œuvre pour placer les élèves dans les meilleures conditions de vie et d'étude, aussi bien sur le plan individuel que collectif. La confiance, le respect et le travail scolaire constituent le fondement des relations entre les élèves, leurs familles et les personnels du Prytanée.

Des bons résultats scolaires sont le fruit d'un travail personnel sérieux et appliqué, mais aussi d'une motivation de groupe qui aide à se dépasser et à approfondir ses connaissances. Il s'agit de donner le meilleur de soi-même et d'aider ses camarades à être meilleurs.

Le passage de la troisième à la seconde demande un effort supplémentaire dans le travail personnel. Des études sont prévues le soir avant le dîner pour apprendre ses cours et ensuite après dîner, pour approfondir ses connaissances et réaliser un travail personnel. Il faut acquérir une méthode de travail personnel dès la seconde pour être performant en terminale.

Les exercices faits en cours doivent être parfaitement assimilés pour être restitués sans faute en devoir surveillé tous les samedis matins.

Différents ateliers de soutien scolaire sont proposés :

- la programmation,
- la préparation en sciences physiques à la classe préparatoire (prépa à la prépa),
- la préparation en mathématiques à la classe préparatoire (prépa à la prépa),
- la préparation au concours de l'Ecole de Santé des Armées,
- la préparation au concours AVENIR et ACCESS puissance 11.
- des ateliers de soutien et d'approfondissement, mais qui dispensent pas d'apprendre son cours et ses exercices de cours en autonomie.

Les études en classe préparatoire demandent une très bonne organisation du travail personnel dans le calme, la sérénité et la détermination.

**"La chance ne sourit qu'aux esprits bien préparés"** : Etre attentif pendant les cours, participer pendant les séances de travaux pratiques, savoir assimiler une grande quantité de connaissances en un minimum de temps en études le soir, sinon parfois la nuit, et savoir restituer ses connaissances chèrement acquises toujours en temps contraint en devoir surveillé le samedi matin. Il faut aussi savoir gérer son temps de travail et ses temps de loisirs : travailler à 100% et se reposer à 100%, ne pas mélanger les deux.

**"On n'a pas l'occasion, deux fois, de bien se présenter "** : La confiance en soi est aussi importante que les connaissances acquises. Des séances collectives d'organisation du temps de travail et de motivation seront organisées en deuxième année pour que les candidats aient confiance en eux le jour de concours, qu'ils connaissent les moteurs de leur motivation pour bien se présenter aux différents membres des jurys très sélectifs.

La réussite aux examens et concours est le fruit d'un travail personnel sérieux de tous les instants et d'une motivation collective entretenue par un idéal commun : celui de devenir un chef, de planifier des opérations, de manœuvrer sur le terrain, dans les airs ou sur les mers, de conduire une troupe ou

un équipage dans des missions périlleuses jusqu'au bout et à tout prix pour remplir la mission supérieure confiée par le commandement.

## 1.6 Recrutement :

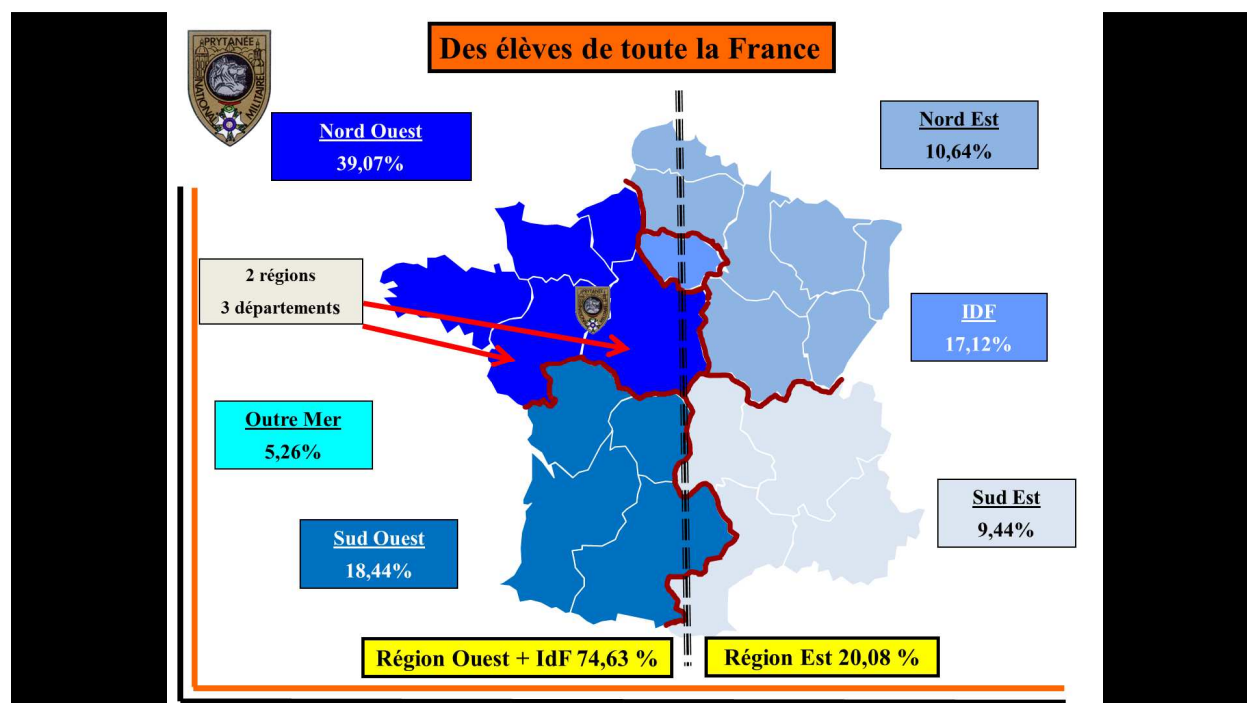
### 1.6.1 Sélection :

En second cycle, au titre de l'aide à la famille, 70% des élèves sont des enfants de militaires, 15% sont des enfants de fonctionnaires titulaires et dans le cadre du plan égalité des chances, 15% des élèves sont boursiers.

Au titre de l'aide au recrutement, les classes préparatoires aux concours des grandes écoles militaires constituent des voies d'excellence ouvertes à tous et à toutes. Les classes préparatoires sont accessibles à tout élève de Terminale titulaire du baccalauréat après une procédure de recrutement sur dossier via la procédure Admission Post-Bac (A.P.B).

Les Centres d'Information et de Recrutement des Forces Armées (C.I.R.F.A.) du département de résidence du candidat sont le point d'information pour obtenir des renseignements et de la documentation.

Pour les classes préparatoires, un certificat d'aptitude médicale à l'intégration dans une grande école militaire est nécessaire. Pour pratiquer les activités sportives du Prytanée, il est nécessaire de posséder à son arrivée une attestation médicale pour l'aptitude à la pratique de la course à pied, de la natation et du cyclisme (route et VTT) en compétition, pour les équitants l'aptitude à la pratique de l'équitation en compétition, etc. valable pour le cycle scolaire.



### 1.6.2 Candidature :

Le dossier de candidature est disponible sur le site de la DRHAT/SDFE : <http://www.formation.terre.defense.gouv.fr> (rubrique « Lycées militaires »).

Pour une candidature au Prytanée National Militaire, les pièces complémentaires à joindre au dossier sont disponibles sur internet sur le site de l'école : [www.prytanee-national-militaire.e-lyco.fr](http://www.prytanee-national-militaire.e-lyco.fr) (rubrique « Nous rejoindre »).

La procédure de candidature aux classes préparatoires est, pour l'essentiel, identique à celle destinée aux classes préparatoires du ministère de l'Éducation nationale. Elle s'effectue par internet sur le site : <http://www.admission-postbac.org>

### 1.6.3 Frais

L'internat est payant, le montant des frais de trousseau et de pension est fixé chaque année par arrêté ministériel début septembre. Pour l'année 2015-2016, ces frais s'élevaient à 2 177,04 euros, payables par trimestre. Les élèves boursiers sont exonérés de ces frais.

#### Remise à caractère social

Les familles dont la situation le justifie peuvent, après avis du commandant du lycée, bénéficier d'une remise partielle ou totale du montant des frais de trousseau et de pension. Les remises à caractère social permettent d'avoir une réduction de 100%, 75%, 50% et 25% sur les frais de scolarité. Le pourcentage est déterminé en fonction des revenus, sur présentation de l'avis d'imposition de l'année considérée (n-1).

#### Remise de principe d'internat

La remise de principe d'internat peut être accordée par le commandant du Prytanée à toute famille qui en fait la demande et qui compte au moins trois enfants scolarisés (demi-pensionnaires ou pensionnaires) dans un établissement public du premier cycle, du deuxième cycle d'enseignement général, technologique ou professionnel. Cette remise n'intervient que sur les frais de pension mais elle est cumulable avec la remise à caractère social (sauf si celle-ci est totale).

#### Exonération provisoire

Les élèves en classe préparatoire bénéficient d'une exonération provisoire des frais de trousseau et de pension pendant leurs études au Prytanée. L'exonération, prévue par l'article R 425-21 du code de l'éducation livre IV (partie réglementaire), titre II, chapitre 5, devient définitive lorsque :

1° - Dans un délai de six ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre de l'année d'obtention du baccalauréat, l'intéressé est nommé au premier grade d'officier dans l'armée d'active ou les formations rattachées.

2° - Dans un délai maximal d'un an après son départ du lycée de la Défense, l'intéressé entre au service de l'État pour une durée minimale de trois années, par exemple au titre d'un contrat d'engagement dans les armées ou formations rattachées.

Si aucune de ces conditions n'est remplie, la mise en recouvrement des frais de trousseau et de pension est transmise aux administrations militaire et fiscale qui effectuent un ordre de paiement à l'élève ou à son responsable légal.

Tous les élèves des classes préparatoires, soumis au régime de l'aide au recrutement, reçoivent chaque mois de présence au Prytanée une solde "spéciale élève" dont le montant est fixé chaque année par circulaire ministérielle (environ 80 euros). A cet effet, il doit être obligatoirement fourni un relevé d'identité bancaire ou postal de l'élève lors de l'incorporation (élèves de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années).

Les élèves peuvent passer les concours pour des grandes écoles civiles. S'ils sont admis, les frais de scolarité et de trousseau seront à rembourser.

### Exonération définitive

Seuls les élèves inscrits en CPES sont exonérés définitivement des frais s'ils ne sont pas admis en classes supérieures au vu des résultats scolaires.

Pour toutes les classes, seule l'inaptitude médicale en cours de scolarité exonère définitivement des frais de trousseau et de pension.

En résumé, pour obtenir une exonération définitive, il faut attester :

- être fonctionnaire (sous-officier, EVAT, école fonctionnaire) pour au moins trois années de service de l'Etat, un an après le départ du Prytanée,
- être sous-lieutenant, au plus tard six ans après l'obtention du BAC, avant le 1<sup>er</sup> octobre,
- être inapte médical en cours de scolarité.

## 1.7 Examens et concours :

### 1.7.1 Baccalauréat :

Presque 100% de réussites avec 80% de mentions.

2016	2017
173 élèves admis sur 174	164 élèves admis sur 166
Mentions 73%	Mentions 81%
TB 15 %	TB 20%
B 31 %	B 35%
AB 27 %	AB 26%

### 1.7.2 Concours des grandes écoles:

En 2017, le nombre de places offertes en écoles militaires est de 63 à l'école de l'Air, 74 à l'école navale, 74 à l'ESM St Cyr (sciences), 36 à l'ESM St Cyr (Sciences économiques), 36 l'ESM St Cyr (Lettres).

	2016	2017		
Polytechnique	1	1		
Saint Cyr	34	34		
Ecole navale	7	5		
Ecole de l'air	6	8		
Ensta	2	1		
Total	50	49		

### 1.7.3 Inscriptions

La Direction des Etudes et le Bureau Gestion Elèves accompagnent les élèves dans leurs démarches d'information et d'inscription à ces concours.

#### 1.7.3.1 l'E.S.M. Saint-Cyr (Lettres)

Les épreuves d'admissibilité du concours littéraire se déroulent dans le ou les centres d'examen ouverts par la **Banque d'épreuves littéraire (BEL)** à laquelle ce concours est rattaché pour les épreuves écrites. La brochure, le règlement et le programme de la B.E.L. sont disponibles sur le site : [www.concours-bel.fr](http://www.concours-bel.fr)

#### 1.7.3.2 l'E.S.M. Saint-Cyr (Sciences économiques et sociales)

La **Banque Commune d'Épreuves (B.C.E.)** organise le concours d'accès au programme de 24 grandes écoles de management et de 3 écoles associées : l'E.N.S. Cachan Paris-Saclay, l'E.N.S.A.E. ParisTech et l'E.S.M. Saint-Cyr. La brochure, le règlement et le programme de la B.C.E. sont disponibles sur le site : <http://www.concours-bce.com>

#### 1.7.3.3 l'E.S.M. Saint-Cyr (Sciences) et l'École de l'Air :

Les **Concours Communs Polytechniques (C.C.P.)** regroupent 33 écoles (soit 59 formations). La notice est également destinée à fournir des informations relatives aux concours spécifiques de 28 écoles recrutant sur la banque d'épreuve des C.C.P. Sont concernées l'E.S.M. Saint-Cyr (Sciences) et l'École de l'Air. La notice relative aux modalités d'admission aux C.C.P. est accessible en ligne : <https://ccp.scei-concours.fr>

#### 1.7.3.4 L'École navale :

La notice relative aux Concours de la **Banque Centrale Supélec** est accessible au lien suivant : <https://www.concours-centrale-supelec.fr/>

#### 1.7.3.5 L'École polytechnique :

La notice relative aux modalités d'admissions aux concours de la **Banque École Polytechnique (X)** - ENS pour la session 2017 n'est pas encore disponible. Notices 2016 accessible à l'adresse suivante : <https://banques-ecoles.fr/>

#### 1.7.3.6 L'École nationale des ingénieurs militaires de l'infrastructure :

Le concours « ENSAM – ESTP – ECRIN – Archimède » (e3a) rassemble 3 concours partenaires, à savoir Arts et métiers, ESTP Paris, Concours POLYTECH et des Ecoles en Banque de notes. Le règlement du **Concours e3a** est disponible en ligne : <https://www.e3a.fr>

#### 1.7.3.7 L'École nationale supérieure des techniques avancées :

Accès aux informations et à la notice des **concours Mines-Ponts et Mines-Télécom** : [http://mines-ponts.fr/pages/static/article.php?ART\[\]=26](http://mines-ponts.fr/pages/static/article.php?ART[]=26)

## **1.8 Convention avec les Universités**

### **1.8.1 Le cadre réglementaire**

L'article L612-3 du Code de l'éducation prévoit que les élèves inscrits dans une classe préparatoire aux grandes écoles d'un lycée public doivent également être inscrits dans une Université . Pour cela, chaque lycée public disposant d'une formation d'enseignement supérieur doit conclure une convention avec un ou plusieurs établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel de son choix, dont l'un au moins doit se trouver dans son académie.

Cette double inscription a pour but de faciliter les parcours de formation des étudiants de CPGE (poursuites d'études ou réorientation), et d'encourager les rapprochements pédagogiques entre enseignants de CPGE et d'université.

### **1.8.2 Les conventions entre le Prytanée et les Universités**

Le Prytanée a donc signé des conventions avec une Université de l'académie de Nantes, l'Université du Maine, et en raison du caractère national de son recrutement, avec deux universités parisiennes, Paris Ouest Nanterre La Défense, et Paris I Panthéon Sorbonne.

#### **1.8.2.1 Convention avec l'Université du Maine**

La convention, signée le 22 octobre 2010, définit les conditions de la double inscription des étudiants, de la validation des formations dispensées par les établissements partenaires, et de leurs échanges et coopérations.

Elle concerne les formations de L1 et L2 pour les étudiants de CPGE 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année des filières scientifique, économique et littéraire. Pour les étudiants 5/2 de CPGE de la filière littéraire, la L3 est également concernée.

#### **1.8.2.3 Conventions avec l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense**

Deux conventions ont été signées le 5 octobre 2015.

La première définit les modalités de double inscription et de validation des formations des étudiants du Prytanée de première et de deuxième année de CPGE en L1 et L2.

La deuxième concerne les étudiants « cubes » de CPGE, et précise les conditions d'inscription en L3 à l'université, en vue d'une validation des études supérieures (VES) accomplies en classe préparatoire (constitution d'un dossier, soutenance d'un mémoire) et en cas de succès l'obtention du diplôme de licence.



#### 1.8.2.4 Conventions avec l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne.



Le 23 mars 2016, deux conventions de partenariat ont été signées entre le ministère de la défense, représenté par le général de division Jean-Yves Lauzier, commandant les écoles et les lycées de la défense relevant de l'armée de Terre et l'université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

La première, conclue avec les quatre lycées de l'armée de Terre (Aix-en-Provence, Autun, Prytanée national militaire et Saint-Cyr-l'Ecole), prévoit la mise en place de réorientations pour les élèves des filières ECE (option économique des classes préparatoires économiques et commerciales) et littéraires des CPGE vers les licences de sciences économiques, histoire et géographie de Paris 1.

L'université s'engage à valider en totalité ou en partie les crédits ECTS obtenus par les élèves en fonction de la qualité de leur parcours en CPGE. En cas d'échec aux concours d'admission en grande école ou de souhait de réorientation, les élèves pourront ainsi faire reconnaître les acquis de leur formation à l'issue de la première ou de la deuxième année de CPGE.

Si la reconnaissance des crédits d'enseignements et l'octroi d'équivalence existaient déjà, la formalisation des liens unissant deux établissements garantit des parcours de formation plus fluides et concourt à la réussite des étudiants. Les années d'études en CPGE étant valorisées, et l'investissement personnel, matériel et temporel étant ainsi reconnu, la poursuite des études après la classe préparatoire ne sera plus vécue comme un écueil. La convention envisage également la mutualisation de services, notamment documentaires.

L'information relative à cette convention figurera sur les sites internet des quatre lycées (voir filières enseignements / classes préparatoires) ainsi que sur l'application APB du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La seconde convention, co-signée par l'association amicale des anciens élèves du Prytanée national militaire, vise à multiplier les possibilités de stages, d'ateliers, de conférences et de visites de sites en rapport avec la sécurité et la défense à l'intention des étudiants du master de Géographie, spécialité Géopolitique, de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

En retour, le Master interviendra régulièrement pour informer élèves et enseignants sur le contenu de la formation en géopolitique et les possibilités d'y accéder.

Cette collaboration nouvelle et prometteuse entre les acteurs du master de géographie, le Prytanée national militaire de La Flèche et l'association des anciens élèves du Prytanée, enrichit et rend plus attractif le parcours des étudiants et des lycéens.

### 1.9 Convention avec le rectorat de Nantes

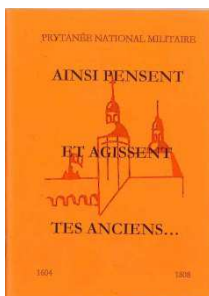
Une tradition de coopération unit le Rectorat de l'Académie de Nantes et le Prytanée national militaire de La Flèche : Les échanges sont nombreux entre les personnels détachés de l'Education Nationale affectés au Prytanée, et les services de l'Académie de Nantes.

D'autre part, le Prytanée constitue une possibilité de scolarisation de qualité pour les élèves socialement défavorisés de l'académie, dans le cadre de l'aide à la famille au lycée (élèves boursiers), et de l'aide au recrutement en classes préparatoires.

Dans ce contexte une convention a été signée entre le Prytanée et le Rectorat de Nantes, le 14 octobre 2016. Cette convention détaille les différents liens et les différentes actions, au niveau des élèves et des personnels, qui existent entre les deux partenaires, qui s'engagent mutuellement à les maintenir et à les développer.

## 2 L'EPANOUISSEMENT HUMAIN ET LA COHESION

### 2.1 Traditions :



Un petit livre, *Ainsi pensent et agissent tes anciens*, comporte une première partie sur les traditions et l'histoire brutionnes. Les activités de tradition y sont définies, à l'exclusion de toute autre. Les vraies traditions restent une prérogative du commandement. Elles restent surtout l'attribut de tous ceux qui écrivent l'histoire de ce pays avec leur sang et leur sueur, souvent loin de ceux qui les aiment. L'honneur militaire c'est le devoir d'obéissance, tout autant que l'exemplarité. Il faut savoir obéir pour savoir bien commander. Il faut être exemple pour avoir une troupe à son image.

La tradition permet d'acquérir le sens de l'honneur, de l'amitié, de la solidarité, de l'effort, du devoir et du service. Elle rassemble, refusant tout esprit de sectarisme, de division à fortiori d'exclusion, quelle qu'en soit la forme. Dans nos armées, il n'y a qu'une seule tradition : **le service de la France !**

Le Règlement de Service Intérieur précise dans sa deuxième partie, paragraphe 2.2, l'exercice de transmission des traditions qui allie transparence, confiance et démarche éducative en vue d'une pratique apaisée et riche de sens.

### 2.2 Ethique :

La vie en pensionnat pendant six semaines d'affilée, de vacances scolaires en vacances scolaires, n'est pas toujours un long fleuve tranquille...Tout d'abord, il faut être volontaire car le Prytanée n'est pas une prison. Ensuite, pour apprendre à vivre ensemble, c'est très simple il faut respecter les règles de politesse de base : dire "bonjour", "merci", "s'il vous plaît", "pardon", "au revoir".

Il faudra aussi respecter le code d'honneur du Brution :

1. Brution, hardi compagnon, ton **Honneur est ta loi**,
2. Fier de tes traditions, ta tenue est toujours élégante,
3. Ton comportement est toujours digne mais modeste,
4. Calme, serein et déterminé, tu n'abandonnes jamais face à la difficulté,
5. Tu t'attaches à toujours donner le meilleur de toi-même,
6. Tu respectes tes chefs, tes professeurs, tes camarades,
7. Soucieux du patrimoine, ton casernement est toujours propre,
8. Ambassadeur du Prytanée, tu es responsable de son renom en toutes circonstances,
9. Tu te comportes toujours avec bienveillance envers les plus jeunes,
10. **Noblesse oblige, Bahut aussi.**

Le petit livre, ***Ainsi pensent et agissent tes anciens***, est remis à tous les nouveaux élèves. Il comporte dans sa seconde partie, les règles de savoir-vivre, de savoir-être, de présentation, d'attitude générale, de rencontres, de préséances, d'invitations, de réceptions, de correspondances et de communication.

## 2.3 Citoyenneté

Outre un statut juridique et des rôles sociaux, la citoyenneté se définit avant tout par des valeurs. On peut en évoquer au moins trois, traditionnellement attachées à la citoyenneté :

- La civilité, le respect à l'égard de tous les autres élèves, qu'ils soient internes ou externes au bahut, mais aussi respect à l'égard des bâtiments et autres lieux de l'espace public ;
- Le civisme, respecter et faire respecter les lois et les règles en vigueur, et avoir conscience de ses devoirs envers la société, primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers, le bahut avant tout ;
- La solidarité, l'attitude d'ouverture aux autres qui illustre le principe républicain de fraternité, où l'ensemble d'hommes et de femmes sont attachés à un projet commun ;

Les « Itinéraires de citoyenneté » doivent s'articuler autour des différentes journées commémoratives (veillée aux plaques - 11 novembre – 8 mai) ou de sensibilisation (présentation au drapeau) à partir desquelles des actions citoyennes sont susceptibles d'être mises en œuvre (quêtes pour les bleuets de France, les pelles à charbon, Terre Fraternité), et visent à proposer et donner aux acteurs de la communauté éducative des outils pédagogiques et éducatifs adaptés pour traiter et encourager une citoyenneté active et participative tout au long de l'année (visite du camp d'Auschwitz).

Etre citoyen, c'est exercer sa responsabilité dans tous les domaines de la vie collective : exercice des droits et devoirs définis par les lois et textes de référence.

## 2.4 Activités sportives et éducatives :

La pratique de l'Education Physique et Sportive tient une place importante dans la formation et l'éducation des élèves.

Pour le second cycle, les services des sports proposent différentes structures où chaque élève peut pratiquer régulièrement, dans le cadre de l'enseignement obligatoire (2 heures hebdomadaires), et dans le cadre de l'enseignement de l'option EPS du baccalauréat (3 heures hebdomadaires), ou de l'APEC (activités physiques et éducatives de complément), en loisirs ou en compétition dans le cadre du club sportif et éducatif de la défense, soit en compétition dans le cadre de l'UNSS.

Pour les classes préparatoires, les services des sports proposent un entraînement spécifique et progressif aux épreuves sportives, communes à l'ensemble des concours. Elles sont notées de 0 à 20 et comprennent les disciplines suivantes :

- une épreuve de natation (50 mètres nage libre) ;
- une course de vitesse (50 mètres) ;

- une course de demi-fond (3000m) ;
- des tractions et des abdominaux.

Toute performance qui se trouve comprise entre deux performances différant de un point entraîne la note correspondant à la performance inférieure. Les épreuves non effectuées, ou non terminées, sont notées zéro. La moyenne sur 20 des notes obtenues à ces épreuves est affectée d'un coefficient 10.

Les points obtenus sont comptabilisés dans le cadre des épreuves d'admission. Tout candidat qui obtient une moyenne inférieure ou égale à 06/20 est éliminé. L'ensemble des épreuves s'effectue sur une demi-journée et avant la date de clôture de la session prévue pour le concours considéré.

Pour pratiquer les activités sportives du Prytanée, il est nécessaire de posséder à son arrivée une attestation médicale pour l'aptitude à la pratique de la course à pied, de la natation et du cyclisme (route et VTT) en compétition, ce qui permettra de s'inscrire au triathlon et au cross de la Flèche début octobre. Le cross, 5 ou 10 km, est qualificatif pour les championnats de France. Ces deux activités de cohésion font partie d'un challenge de sport inter-classes pour les classes préparatoires, elles sont donc obligatoires. Pour les classes de terminale, ces activités se font sur volontariat.

De même pour les équitants, l'aptitude à la pratique de l'équitation en compétition est obligatoire pour participer aux concours équestres, et en fonction du sport pratiqué l'aptitude à la pratique doit être valable pour le cycle scolaire en cours.

#### **Exemple de calendrier des rencontres sportives :**

Novembre :

- (72) Rencontre Inter Lycées Sports collectifs UNSS Volley-ball et football à La Ferté Bernard
- Cross country départemental
- Run and Bike UNSS au Mans (72).

Décembre :

- Championnat départemental de handball UNSS au Mans (72).
- Championnat départemental de Natation UNSS à Allonnes (72).
- Championnat d'académie d'athlétisme indoor à Nantes (44).
- Championnat d'académie de cross-country à Nantes (44).

Janvier :

- Championnat d'académie de Run and Bike en Mayenne (53).
- Championnat d'académie de handball UNSS à Nantes (44).
- Championnat d'académie de natation UNSS au Mans (72).
- Championnat départemental de sports collectifs UNSS au Mans (72).

Février :

- Championnat départemental de VTT UNSS à Sable sur Sarthe (72).
- Championnat d'académie de sports collectifs UNSS.

Mars :

- Championnat d'académie d'escalade UNSS en Vendée (85).
- Championnat d'académie de VTT UNSS en Maine et Loire (49).
- Championnat d'académie de triathlon UNSS à La Ferté Bernard (72).

Avril :

- Championnat d'académie d'athlétisme outdoor à La Flèche (72)

Mai :

- Tournoi interarmées des lycées de la Défense.

### 3 UN ENVIRONNEMENT AU SERVICE DE LA REUSSITE DES ELEVES

#### 3.1 L'environnement humain et matériel :

##### 3.1.1 Deux emprises :



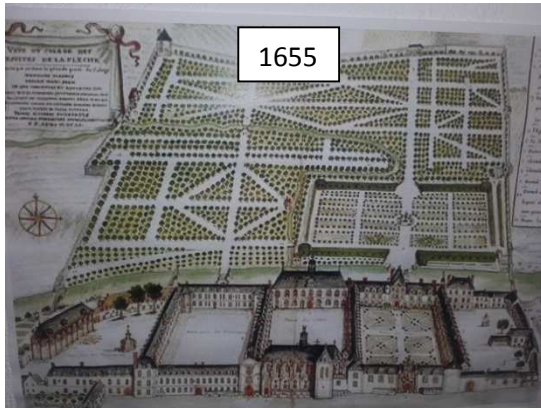
##### 3.1.1.1 le quartier Henri IV (classes préparatoires) et ses effectifs



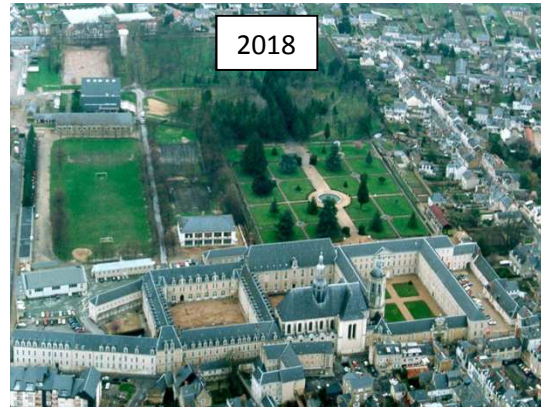
Il s'agit d'un quartier historique constituant un ensemble architectural de très belle allure. La construction des bâtiments remonte au début du XVII<sup>e</sup> siècle. L'emprise, qui représente 16 hectares, est située au centre de la ville de La Flèche.

Ce quartier accueille aujourd'hui :

- le commandement du Prytanée (état-major et direction des études),
- les classes préparatoires aux grandes écoles militaires (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années), soit environ 375 élèves avec l'environnement des classes, dortoirs, restaurant scolaire et salles de loisirs,
- les soutiens permettant d'assurer le fonctionnement normal de l'établissement (service médical, ateliers, magasins divers). la bibliothèque et le centre de documentation (CDI),
- l'église Saint-Louis,
- plusieurs installations sportives : piscine, section équestre militaire, gymnase et terrains de sport divers.




1655



2018


Aujourd'hui, les élèves des classes préparatoires (CPES, CPGE), soit environ 375 élèves, y vivent tout au long de l'année dans leur environnement de classes, dortoirs, restaurant scolaire, complexe sportif, salles de loisirs, clubs.



PNM / BGE

**EFFECTIFS CPGE RENTREE 2016**

CLASSES	EFFECTIFS ELEVES REALISES		
	M	F	Total
<b>2<sup>ème</sup> ANNEE</b>			
MP (Polytechnique)	22	1	23
MP2	19	3	22
PC	20	2	22
PSI	31	4	35
Lettres 2	21	7	28
ECO 2 (*)	29	6	35
<b>Total 2<sup>ème</sup> année CPGE</b>	<b>142</b>	<b>23 (14 %)</b>	<b>165</b>
<b>1<sup>ère</sup> ANNEE</b>			
MPSI S	31	4	35
MPSI C	32	6	38
PCSI	39	7	46
Lettres 1	20	5	25
ECO 1 (*)	38	7	45
<b>Total 1<sup>ère</sup> année CPGE</b>	<b>160</b>	<b>29 (15 %)</b>	<b>189</b>
<b>CLASSE PREPARATOIRE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>			
CPES	18	3	21
<b>TOTAL CLASSES PREPA (1)</b>	<b>320</b>	<b>55 (15 %)</b>	<b>375</b>
<i>Données 2015-2016</i>	<i>334</i>	<i>40 (11 %)</i>	<i>374</i>



**Au maximum de nos capacités**

12/10/2016

A cet effectif s'ajoute 89 personnels encadrants : 35 militaires et 54 personnels civils dont 35 professeurs et 3 surveillants.

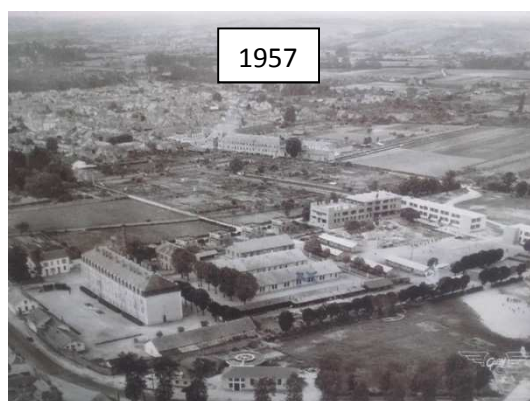
### 3.1.1.2 le quartier Gallieni (lycée) et ses effectifs



Le quartier **Gallieni** est construit sur une superficie de 13 hectares à l'entrée de la ville de La Flèche.

A l'origine, il constituait la caserne « La Tour d'Auvergne » bâtie en 1876, pour abriter le 117<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Il est devenu, en 1921, le quartier des classes secondaires. L'infrastructure scolaire actuelle a été réalisée à partir des années 1950.

Aujourd'hui, les classes de Seconde, Première et Terminale, soit environ 540 élèves, y vivent tout au long de l'année dans leur environnement de classes, dortoirs, restaurant scolaire, complexe sportif, salles de loisirs, clubs...




1957




2018

A cet effectif, s'ajoute 129 personnels encadrants : 35 militaires et 94 personnels civils dont 45 professeurs et 43 surveillants.



PNM / BGE

**EFFECTIFS SECONDAIRE RENTREE 2016**



CLASSES	EFFECTIFS ELEVES REALISES		
	M	F	Total
<b>TERMINALE</b>			
L	4	10	14
S	78	41	119
ES	19	13	32
STL			0
TSTM6 (Interne en scolarité civile)	3	1	4
TSTI2D (Interne en scolarité civile)	1	0	1
<b>Total terminale</b>	<b>105</b>	<b>65 (38 %)</b>	<b>170</b>
<b>PREMIERE</b>			
L	7	8	15
S SVT	47	49	96
S SI	26	3	29
ES	15	17	32
STM6 (Interne en scolarité civile)	4	3	7
STI2D (Interne en scolarité civile)	10	3	13
<b>Total première</b>	<b>109</b>	<b>83 (43 %)</b>	<b>192</b>
<b>SECONDE</b>			
<b>Total seconde</b>	<b>107</b>	<b>66 (38 %)</b>	<b>173</b>
<b>TOTAL SECONDAIRE (2)</b>	<b>321</b>	<b>214 (40 %)</b>	<b>535</b>
<i>Données 2015-2016</i>	<i>327</i>	<i>197 (38 %)</i>	<i>524</i>

**Au maximum de nos capacités**

12/01/2017

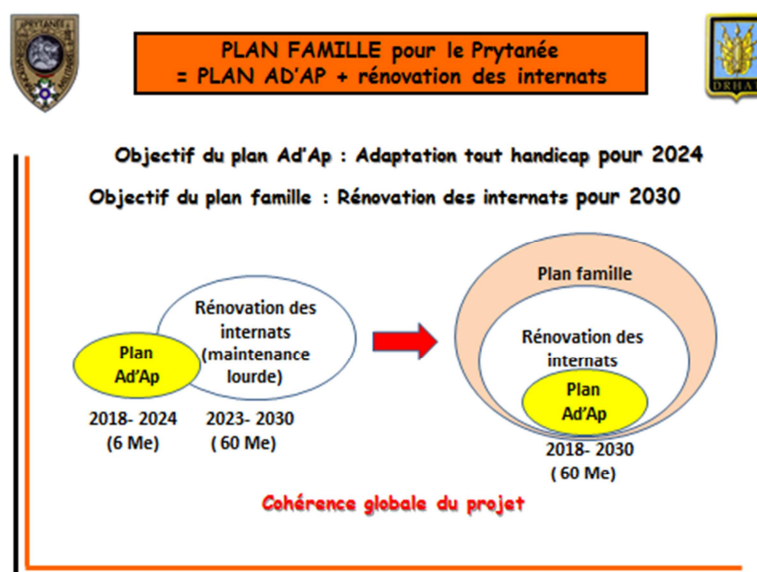
### 3.1.2 Maintien en condition, investissement et maintenance lourde infrastructure

Si la **sécurisation des emprises** est la priorité absolue du commandement, la **rénovation des internats** programmée en maintenance lourde est un impératif pour les élèves. Dans un environnement des soutiens donnant la priorité aux opérations des armées, le Prytanée, établissement scolaire, n'a pas une vocation opérationnelle. La maintenance lourde du Prytanée n'est donc pas prioritaire par rapport aux besoins opérationnels en infrastructure. Les travaux de maintien en condition sont déclenchés en urgence pour pallier une situation dégradée et critique (légionellose dans les réseaux d'eau, radioactivité des détecteurs incendie, risque de chute du clocher, dangerosité des combles).

30 Me sont programmés entre 2018 et 2024 en investissement, en maintenance lourde et en travaux d'adaptation tout handicap. Presque 1 million d'euros ont été dépensés en 2017 pour des travaux de maintien en condition en particulier sur les réseaux d'eau au quartier Galliéni. A l'été 2018, l'effort portera sur la rénovation de l'internat des filles dans le bâtiment 06 à l'entrée du quartier Galliéni (1.2 Me) et sur la rénovation du gymnase (1.3 Me). En 2019, des nouveaux postes d'accueil et de filtrage seront réalisés au quartier Henri IV et quartier Galliéni pour renforcer la sécurité des élèves.

Néanmoins 30 Me supplémentaires seraient nécessaires pour permettre la rénovation de tous les internats, la mise aux normes des combles, la réfection des toitures du gymnase et de la piscine à Henri IV, ainsi que la restauration du campanile et du clocher pour 2030.

**Par conséquent, les opérations de maintenance lourde programmées en 2018-2024 ne doivent pas être repoussées.**

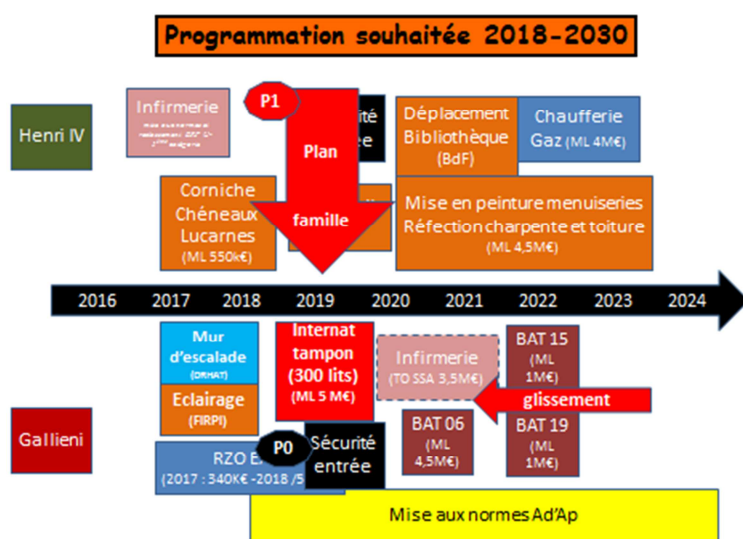




### 3.1.3 Des évolutions nécessaires du bâti :

La promotion du Prytanée en internat d'excellence du 21<sup>ème</sup> siècle nécessite la modernisation de son infrastructure qui tient une place prépondérante tant pour la qualité de la formation dispensée que pour le cadre de vie des élèves.

Après la mise aux normes « Etablissement recevant du Public (ERP) » et « accessibilité à tout handicap (ADAPT) et la rénovation des fonctions hébergement jusqu'en 2024, l'idée-maîtresse est de « **ralentir et freiner la dégradation du patrimoine** » jusqu'en 2030. Pour ensuite, réinvestir dans l'infrastructure afin d'offrir aux élèves un établissement d'excellence, digne de ce nom après 2030.



#### 3.1.3.1 LISTE DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PROGRAMMEES

- 2016-2017 Travaux de sécurité et séparation infirmerie/BCC pour mise aux normes et reclassement ERP U-5<sup>e</sup> catégorie.
- 2017-2018 GALLIENI Réfection des réseaux Eaux – EU – EP
- 2017 FIRPI GALLIENI Eclairage extérieur cour instruction-internats garçons (140K€)
- 2017 (financement) 2018 (travaux) HENRI IV – Bât 003 – réfection corniches et lucarnes – rue du Collège (625K€)
- 2020-2021 Construction Infirmierie
- 2021 GALLIENI Bât 006 – Rénovation internat
- 2022 GALLIENI Bât 015-019 – Rénovation internat
- 2021-2022-2023-2024 – PNM HENRI IV – ensemble historique – Mise en peinture menuiseries
- 2021-2022-2023 – PNM HENRI IV – Réfection toitures et charpentes

#### Problèmes à résoudre :

- HENRI IV – Bibliothèque : si conservation = déplacement au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 10.

- HENRI IV – Mise aux normes Salles TP Chimie : mise en demeure du CGA 2008- transfert au rez-de-chaussée.
- HENRI IV – Campanile : démontage – reconstruction – remontage.

### **3.1.3.2 LISTE DES BATIMENTS « SEMI-PASSIFS »**

#### **HENRI IV :**

- 010 - RDC - anciens locaux pour l’habillement – plus utilisés
- 010 - 2<sup>ème</sup> - 3 chambres cadres célibataires, 3 salles d’archive – non exploitées à 100%
- 057 - RDC - anciennes cuisines - plus utilisées
- 041 - RDC - à démolir (emplacement futur chaufferie centrale)
- 043 – RDC - à démolir (sans espoir)

#### **GALLIENI :**

- 028 – 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> – ancien bureau des sports
- 031 – 1<sup>er</sup> – ancienne maison du commandant de quartier

### **3.1.3.3 LISTE DES BATIMENTS non ERP occupés par USID et soumis à une évolution prochaine : (soit maintien occupation, soit restitution)**

#### **HENRI IV :**

- 011 – ancienne maison du gardien, lieu de stockage plus utilisé - future maison des associations.
- 012 – atelier menuiserie plus utilisé, magasin, atelier métallerie, plus utilisé à terme.
- 013 - magasin plus utilisé à terme.
- 014 – atelier électricité plus utilisé à terme.

#### **GALLIENI :**

- 004 – annexe infirmerie.
- 005 – lieu de stockage plus utilisé à terme.
- 032 – lieu de stockage plus utilisé à terme.

### **3.1.3.4 MISES AUX NORMES ACCESSIBILITE TOUT HANDICAP**

#### **HENRI IV : (base 375 élèves)**

Des dérogations sont demandées = « Pas d’ascenseur dans le bâti ancien » donc :

- Création de chambres Usage Fauteuils Roulants (UFR) au RDC objectif = 10 lits + sanitaires + douches
- Création salles de cours spécialisées au RDC :
  - Informatiques
  - Sciences de l’ingénieur

- Labo de langues
- TP Physique – Chimie
- ...
- Création au RDC :
  - Dirigeable
  - Bibliothèque
  - Musée

#### **Dans les autres bâtiments :**

- EAL bât 042 :
  - Création d'un ascenseur et de 2 Espace d'Attente et de Sécurité (EAS)
    - ⇨ perte de capacité RDC et 1<sup>er</sup> étage
  - Création de cabinets d'aisances UFR (H&D)
    - ⇨ diminution nb d'appareils
- Gymnase et tous les autres bâtiments :
  - Création de cabinets d'aisances UFR (H&D)
    - ⇨ diminution nb d'appareils
- SEM bât 037 :
  - Création d'un cabinet d'aisances au profit de la SEM hors bâtiments (création proposée dans 038)

#### **GALLIENI :**

Pas de dérogation

- Bât 006 – Internat féminin
  - Création d'un ascenseur et de 2 EAS/étage ⇨ perte de capacité
  - Création de chambres UFR avec cabinets d'aisances et douches UFR
- Bât 012 – Salles de cours :
  - Création d'un ascenseur et de 2 EAS ⇨ perte de capacité
  - Création de cabinets d'aisances UFR ⇨ perte de capacité
- Bât 015-016 – Internat et salles de cours
  - Création d'un ascenseur pour les 2 bâtiments joints par les pignons
  - Création d'une passerelle liaison entre bâtiments et ascenseur ⇨ perte de capacité (bât 016)
  - Création dans chaque bâtiment de 2 EAS/étage ⇨ perte de capacité
  - Création dans le bâtiment 015 de chambre UFR avec cabinets d'aisances et douches UFR
- Bât 018-017 – Internat et salles de cours
  - Création d'un ascenseur pour les 2 bâtiments joint par les pignons
  - Création d'une passerelle liaison entre bâtiment et ascenseur ⇨ perte de capacité (bât 017)
  - Création dans chaque bâtiment de 2 EAS/étage ⇨ perte de capacité
  - Création dans le bât 018 de chambres UFR avec cabinets d'aisances et douches UFR
- Bât 019 – Salles cours spécialisées et internats
  - Création d'un ascenseur et de 2 EAS (internat) ⇨ perte de capacité
  - Création de cabinets d'aisances UFR (internat et RDC) ⇨ perte de capacité

### 3.1.3.5 Impacts travaux des règles générales applicables dans les bâtiments ERP :

- Marches ou escaliers = création plans inclinés au profit UFR
- Marches et escaliers = bandes éveils, contrastes visuels, implantation ou MN mains courantes
- Sanitaires = création cabinets aisances UFR (H&D)
- Sanitaires = abaissement « taille enfant » sur 1 App/bloc (urinoir, lavabo, miroir)
- Vestiaires = abaissement d'une partie des portes manteaux ou accessoires
- Remplacement des portes dont le passage < 77 cm
- Salles de cours et de TP = adaptation du mobilier et de l'espace pour au moins une place accessible UFR

### 3.1.3.6 Des travaux d'investissement à l'horizon 2030 :

Après l'achèvement de ces travaux de maintenance, il faudra s'orienter vers des travaux d'investissement pour réaliser à l'horizon 2030 :

- une **bibliothèque moderne** où les élèves pourront disposer de place pour travailler et effectuer des recherches soit dans des livres, soit sur Internet. Actuellement les élèves disposent d'une bibliothèque muséale qui est en fait une ancienne galerie d'art, située au premier étage d'un corps de bâtiment, difficilement accessible par une personne à mobilité réduite. Le poids de la bibliothèque pèse sur le sol en bois.

A l'étage inférieur, au rez-de-chaussée, le renforcement du plafond du péristyle a été réalisé avec des étais de soutènement en bois et métalliques : solution peu esthétique, provisoire appelée à durer.

#### Solution envisagée :

Dans un premier temps : déménagement du fonds moderne des livres dans la salle d'étude des Jésuites, dans un second temps : déménagement du fonds ancien dans l'ancien local habillage après rénovation de celui-ci.



- Un **amphithéâtre** à Henri IV, normé « établissement pouvant recevoir du public », pour accueillir les familles lors des rentrées scolaires (auditoire : 600 parents et élèves), les autorités en visite ou inspection (auditoire : 450 cadres), les conférenciers (auditoire : 375 élèves).

Actuellement le Prytanée dispose du dirigeable : un espace pouvant accueillir au plus 199 personnes et situé au 3<sup>ème</sup> étage d'un corps de bâtiment. L'accès s'effectue par un escalier en marbre, dont les marches usées par le temps sont de hauteurs et largeurs inégales et se termine par un escalier en bois extrêmement glissant, par conséquent inaccessible à des personnes à mobilité réduite ou simplement limitées par le poids de l'âge.

***Solution envisagée :***

Transformer l'actuel gymnase en salle polyvalente pour recevoir 600 personnes.



- Un **gymnase moderne** à Henri IV et une **rénovation des stades** de Gallieni et d'Henri IV. Les plateaux sportifs datent d'au moins trente ans et souffrent d'une comparaison difficile lors des championnats UNSS ou du tournoi interarmées des lycées de la Défense, avec les installations sportives des lycées de secteur ou de la Défense.
- Un **musée** à Henri IV regrouperait le patrimoine du Prytanée pour mieux valoriser et mieux sauvegarder les tableaux, peintures, sculptures, instruments de l'espace Guillaumat, collections zoologiques et minéralogiques du cabinet Taupenot, tenues des élèves du musée du Souvenir. Le Prytanée dispose réellement d'un patrimoine remarquable qui malheureusement n'est pas mis en valeur en étant éparpillé un peu partout (couloirs, hall, appartement, salle d'honneur, salle des généraux, église, cabinet Taupenot, espace Guillaumat, petit musée du souvenir, etc.). Véritable outil de rayonnement, un musée est aussi la meilleure solution pour suivre une politique muséale de sauvegarde du patrimoine. Le thème pourrait être « 400 ans d'éducation de la jeunesse » et le parcours dans le musée suivrait une frise chronologique avec l'évolution des tenues et des aides pédagogiques de 1604 à nos jours.
- Une **maison des représentants de catégories, des associations et des cultes** pour permettre dans des bureaux, non affectés mais mis en commun, aux représentants de catégorie et aux aumôniers des armées de recevoir en entretien individuel et différentes associations de se réunir pour conduire des réunions (cf § 3.2.4).
- Une **plate-forme d'enseignement technique** pour mettre en pratique les cours du BTS électrotechnique-eau-énergie ou d'une classe préparatoire PTSI/PT (cf § 1.4 Filières technologiques) ou la réinternalisation des classes STI 2D (cf § 1.4.2).
- Un **bâtiment cadres célibataires**. La réalisation d'une nouvelle infirmerie à Gallieni, permet d'envisager la transformation de l'ancienne infirmerie, située à l'extérieur du quartier Henri IV,

proche du centre-ville, en hôtel pour les cadres célibataires. Le rez-de-chaussée pourrait accueillir les bureaux de l'antenne du groupement de soutien de base de défense.

### 3.1.4 Le numérique :

#### 3.1.4.1 Candidature, inscription, concours, cours par Internet :

Un accès à Internet haut débit pour tous, cadres, professeurs et élèves, est indispensable car toutes les procédures se font sur des sites Web.

- Les candidatures pour admission au Prytanée sur le site Parcours Sup (anciennement APB),
- Les inscriptions aux concours des grandes écoles (cf § 1.7.3).

Le Prytanée est centre d'examen pour le baccalauréat et centre de concours pour les concours communs polytechnique et le concours Polytechnique ENS. L'accès à Internet doit donc être stable et sécurisé.

De même au quotidien l'enseignement et les pratiques pédagogiques actuelles réclament l'utilisation de l'outil informatique connecté en réseau.

#### 3.1.4.2 Un espace numérique de travail

La plate-forme e-lyco du Prytanée est plus qu'un site Internet, c'est un espace numérique de travail



qui rend les relations entre parents, élèves et enseignants plus interactives avec des services de messagerie interne et des consultations sur les agendas, les contenus des cours, les relevés de note (PRONOTE). Ce système d'information est fourni par l'académie de Nantes.

#### 3.1.4.3 Le Bureau Formation Assistée par Ordinateur (BFAO)

Le BFAO est en charge de l'administration des réseaux et la gestion des configurations des logiciels. Il met à jour les procédures de dépannage, de création de comptes et de planification de sauvegardes et anticipe les demandes de renouvellement d'équipements informatiques. Enfin il établit les demandes de nouveaux équipements en fonction des besoins exprimés par la direction des études.

### 3.1.5 Le transport :



Située au carrefour de deux départements, trois régions, la Flèche est une ville enclavée avec pour seule et unique liaison possible SNCF vers le Mans.

D'autres facilités de transport sont étudiées avec la mairie, les départements de la Sarthe et du Maine-et-Loire, la région Centre et la région Pays de la Loire.

#### **LA CARTE JEUNE SNCF**

L'aller-retour la Flèche-Le Mans est au prix de 11 euros avec une carte jeune valide un an (40 euros, puis 30 euros la deuxième année), payable à la SNCF.

#### **LA CARTE TRANSPORT CG 72**

Seuls les élèves inscrits en cycle secondaire, habitant en Sarthe, en dehors de Le Mans Métropole, peuvent bénéficier de la carte transport délivrée par le conseil général de la Sarthe, au prix de 120 euros pour des trajets illimités.

Les élèves en classes préparatoires ou ne résidant pas en Sarthe sont exclus des bénéficiaires.

Plus d'infos <http://www.cg72.fr/transports/default...>

#### **LA CARTE TIVA**

La carte Tiva est destinée à tous les jeunes de 12 à 25 ans.

Elle permet de voyager en toute liberté pendant un an en trains et autocars régionaux, et également à bord des Intercités avec une réduction de 50% tout le temps.

Son prix est de 25€ par an. La carte est gratuite pour tous les titulaires d'un abonnement Élèves, étudiants, apprentis (mensuels ou annuels) et domiciliés dans la région.

Plus d'infos <http://www.ter.sncf.com/pays-de-la-...>

#### **TRANSPORT par la société CORDIER :**

L'aller-retour la Flèche-Angers est au tarif de 11 euros, directement prélevé sur le compte personnel de l'élève.

L'aller-retour la Flèche-Saint Pierre des Corps est au tarif de 11 euros, directement prélevé sur le compte personnel de l'élève.

#### **La société FIXBUS :**

La société FIXBUS propose un trajet Angers (gare routière) Paris (porte Maillot). Départ le samedi à 13h30 arrivée à 17h25 pour 12 €. La réservation se fait sur le site de FIXBUS.



## 3.2 Un environnement humain au service de la réussite des élèves :

Des associations actives au service des élèves et du rayonnement du Prytanée qui devraient se regrouper en une fondation pour la conservation du patrimoine.

### 3.2.1 Des associations actives au service des élèves et du rayonnement du Prytanée :

#### 3.2.1.1 Association du bureau des élèves (loi 1901)

L'association du bureau des élèves a pour but de « favoriser les relations entre ses membres et le domaine extérieur au Prytanée national militaire, d'entretenir les relations entre élèves, l'encadrement et les anciens élèves et d'organiser également des activités extra scolaires ». Pour maintenir la cohésion entre tous les élèves du Prytanée, elle organise et finance des activités regroupant tout ou partie des élèves : achat et remise des carnets de tradition aux nouveaux élèves, un feu d'artifice à Noël pour les lycéens, bal des candidats pour les classes préparatoires, fête de Trime pour tous. Elle gère le bazar du foyer Tulasne au quartier Henri IV : vente de calots, de bretelles, d'insignes de tradition, effets de sport spécifiques et floqués aux couleurs du Prytanée et tous les articles de promotion. Son siège est au Prytanée.

#### 3.2.1.2 Association amicale des anciens élèves : l'ASSOC (loi 1901)

L'Association Amicale des Anciens élèves du Prytanée National Militaire (AAAEPNM), dite l'ASSOC, a été fondée en 1880 et déclarée d'utilité publique par décret du 3 octobre 1888. L'ASSOC a trois missions essentielles :

- La mission traditionnelle au profit des anciens élèves : établir entre tous les anciens élèves du Prytanée des relations amicales et leur faciliter les moyens de se venir mutuellement en aide ; secourir, dans la mesure de ses ressources, ses membres, leurs veuves et orphelins.
- Deux missions originales exercées, en tout ou partie, au sein du Prytanée lui-même :
  - Contribuer à la conservation, à la protection et au rayonnement du patrimoine moral, culturel et historique du Prytanée ;
  - Contribuer au développement de l'éducation donnée par le Prytanée.

Ces deux dernières missions sont concrétisées depuis longtemps par la présence d'un délégué permanent au sein du Prytanée et par un soutien financier régulier pour des activités d'éducation des élèves (journée d'information sur les métiers, voyages d'étude, vacances, ordinateurs,...). Les forces vives de l'ASSOC sont ses membres : les anciens élèves et les parents d'élèves en cours de scolarité ainsi que des membres honoraires (anciens cadres ou professeurs, ..).

Forte de 1800 membres environ, l'AAAEPNM peut s'enorgueillir de compter en son sein un très grand nombre d'anciens qui, ayant intégré les grandes écoles militaires (Polytechnique, Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr, Ecole Navale, Ecole de l'Air, Ecoles de Santé des armées,...) ou civiles (Normale Sup', Mines, Centrale, ...), ont exercé, ou exercent encore, de hautes responsabilités dans la fonction militaire, la fonction publique, et dans le monde de l'entreprise.

Le siège de l'ASSOC est situé 13 rue de Turin à Paris (8<sup>ème</sup>). Par ailleurs, l'ASSOC comprend une quarantaine de groupes de province ainsi que des groupes à l'étranger. Toute l'année, le délégué est le point de contact pour les retours et visites d'anciens élèves, soit en individuel soit en groupe, appelée « séquences ». Il assure également l'accompagnement scolaire d'enfants fléchois par des élèves du Prytanée dans le cadre de la conférence Saint-Vincent de Paul.

Cette proximité permet au délégué d'assurer le lien intergénérationnel en organisant conjointement avec le commandement des activités de cohésion et de tradition :

- entretien du carré brution au cimetière Saint-Aubin,
- veillée aux plaques le 10 novembre,
- voyage à Auschwitz en décembre,
- journées d'information professionnelle aux élèves du second cycle en mars,
- fête de Trime en juin.

Site web : [www.prytanee.asso.fr](http://www.prytanee.asso.fr) Courriel : [assoc@prytanee.fr](mailto:assoc@prytanee.fr)

### ***3.2.1.3 Association amicale des professeurs (loi 1901)***

L'association amicale des professeurs a pour but « d'assurer l'harmonisation et le resserrement des liens entre les cadres de l'école » et de regrouper les professeurs et leurs familles au cours d'activités de cohésion. Le bureau de l'Amicale des professeurs a pour vocation première de représenter les intérêts des professeurs auprès du commandant de l'école et du proviseur. L'Amicale des professeurs présente des candidats aux élections au Conseil intérieur (conseil consultatif), et une fois élus, ceux-ci se font les porte-parole des professeurs lors des réunions de ce Conseil. Comme on l'aura perçu, dans « amicale » il y a d'abord et avant tout, « amitié ». Depuis plus de quarante années, l'Amicale des Professeurs s'emploie à entretenir les liens d'amitié entre ses membres. L'Amicale organise dans l'année diverses actions de type récréatif ou culturel pour souder et dynamiser la communauté prytanéenne. Elle accueille les nouveaux professeurs et les aide à s'intégrer dans leur nouvel environnement. Les statuts peuvent être consultés auprès du président.

### ***3.2.1.4 Association des amis de l'église Saint-Louis (loi 1901)***

L'association des amis de l'église Saint-Louis a pour but « d'œuvrer à l'entretien, à l'embellissement et à l'amélioration des trésors artistiques de l'église Saint-Louis et son annexe, l'oratoire Saint-Marc, et à en diffuser la connaissance ». Elle est dirigée par un conseil d'administration, composé d'anciens cadres et professeurs essentiellement. Son siège est au Prytanée.

### ***3.2.1.5 Association de chasse de la garnison de la Flèche (loi 1901)***

L'association de chasse de la garnison de la Flèche est une association d'activité de plein air. (...)

### ***3.2.1.6 Association des amis de la bibliothèque***

L'association des amis de la bibliothèque a pour but de permettre le fonctionnement courant de la bibliothèque et organise en coordination avec le commandement, des expositions temporaires en cours d'année.

### ***3.2.1.7 Association de l'aumônerie catholique***

L'association de l'aumônerie a pour but de permettre le fonctionnement courant de l'aumônerie. Elle regroupe les élèves de l'aumônerie catholique et organise en coordination avec le commandement, des pèlerinages au Mont Saint-Michel en octobre et au pèlerinage militaire de Lourdes en juin, et d'autres activités au cours de l'année.

### **3.2.2 Regroupement des associations en une fondation :**

Pour avoir la capacité d'investir, de restaurer et de faire rayonner le patrimoine du Prytanée, une fédération des associations pourrait servir de socle administratif, financier et juridique à une « fondation » pour récolter des fonds et donner à un conseil d'administration, la capacité de conserver un patrimoine quadri séculaire qui peu à peu, se délite.